



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 octobre 2022

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement – Etude Schéma Directeur des Energies

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS :

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement – Etude Schéma Directeur des Energies

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2019 relatif au Plan Climat, Air, Energie territorial ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant les objectifs du Schéma directeur des Energies en lien avec le PCAET ;

Considérant les aides accordées par l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre d'un schéma directeur des énergies ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

- Le projet de Schéma Directeur des Energies ;
- Le plan de financement du projet :

	MONTANTS	TAUX
DEPENSES	100 000€ HT	
RECETTES		
ADEME	70 000€ HT	70%
AUTOFINANCEMENT CAB	30 000€ HT	30%

OBJET : Plan de financement – Etude Schéma Directeur des Energies

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 OCT. 2022**
et publication ou notification
du **20 OCT. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI